

→ Pour faciliter vos démarches : le numéro Siret

Le N° Siret est le numéro Insee attribué à chaque exploitation agricole par le Centre de Formalités des Entreprises (Chambre Départementale d'Agriculture).

Progressivement, il sera demandé aux agriculteurs pour l'ensemble de leurs démarches avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, y compris pour les aides de la PAC.

- Dès la campagne 2009, nous vous invitons à indiquer dans votre déclaration de surfaces votre n° Siret en complément du n° Pacage (cf. « *Formulaire d'identification du demandeur- S1* »).

Si vous avez déjà un numéro Siret * :

- **1^{er} cas** : La rubrique «N° Siret» du formulaire «Identification et engagements du demandeur» (S1) est pré-remplie : veuillez vérifier et corriger si nécessaire le numéro Siret.
- **2^e cas** : La rubrique est vide : veuillez la compléter en indiquant votre numéro Siret.

* Vous pouvez retrouver votre numéro Siret en vous adressant directement au CFE (Centre de Formalités des Entreprises, à la Chambre Départementale d'Agriculture).

Si vous n'avez pas de numéro Siret :

- Nous vous invitons à demander votre immatriculation Siret au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) auprès de votre Chambre Départementale d'Agriculture, puis de compléter votre déclaration Surfaces 2009 en indiquant le numéro Siret que vous aurez obtenu.
- Si, exceptionnellement et compte tenu de votre situation, le CFE ne peut pas vous attribuer un numéro Siret, nous vous invitons à porter, directement sur votre dossier, la mention «Siret impossible», à l'endroit où le N° Siret vous est demandé.